

**Arrêté ministériel portant nomination des membres des sections «sciences médicales» et «sciences dentaires» de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers**

**A.M. 21-10-2015**

**M.B. 07-12-2015**

Vu le décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les articles 92 alinéas 2, 4 et 93;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques, l'article 4;

Vu les propositions émanant des autorités compétentes de l'Université de Liège, de l'Université catholique de Louvain et de l'Université libre de Bruxelles,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par section de la Commission d'équivalence, la section de la Commission d'équivalence visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques.

**Article 2.** - Sont nommés membres de la section «sciences médicales» de la Commission d'équivalence :

- M. Nicolas PAQUOT, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel LIMME, professeur à l'Université de Liège;
- M. Pierre MAHY, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Dominique VANPEE, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Yvon ENGLERT, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Elie COGAN, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

**Article 3.** - Sont nommés membres de la section «sciences dentaires» de la Commission d'équivalence :

- M. Nicolas PAQUOT, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel LIMME, professeur à l'Université de Liège;
- M. Pierre MAHY, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Jean-Pierre VAN NIEUWENHUYSEN, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- Mme Régine GLINEUR, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Philippe COURTOIS, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

**Article 4.** - Les articles 14 et 16 de l'arrêté ministériel du 23 novembre 2012 portant nomination des membres des sections de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers sont abrogés.

Bruxelles, le 21 octobre 2015.



Pour le Gouvernement de la Communauté française :  
Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,  
J.-C. MARCOURT

